

PEGASE

Pegase est une association gérée par des parents bénévoles qui accueille les enfants:
En semaine de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
Les mercredis toute la journée
Une partie des vacances scolaires (enfants et ados)

L'équipe d'animation propose à vos enfants des activités ludiques, manuelles, des sorties, des échanges entre associations.

Pegase organise des manifestations avec l'aide des enfants Cluedo grandeur nature, rallye photo, chasse aux œufs

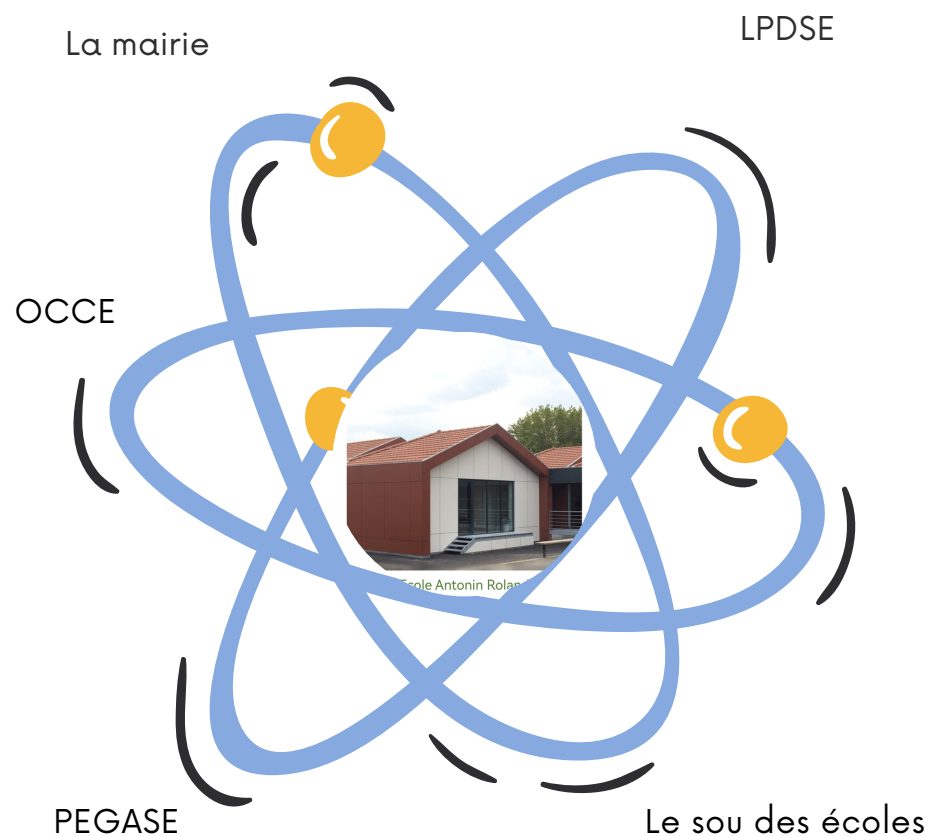
L'association est très appréciée des enfants qui se retrouvent en dehors des temps scolaires mais aussi des parents car PEGASE propose le centre aéré pendant les vacances scolaires

Pour plus d'information

Un livret plus détaillé sera diffusé lors de la rentrée scolaire de votre enfant

Livret d'accueil Ecole Antonin Rolland

Plusieurs entités gravitent autour de l'école avec le même objectif le bien être des enfants



La Mairie

La mairie gère le temps méridien (cantine + surveillance de la cour).

Les menus sont disponibles sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école et via le site toutemonannée (géré par les enseignants)

Il y a 2 services :

11h30/12h15 pour les maternelles, CP et CE1.

12h30/13h00 pour les CE2, CM1 et CM2.

Le site internet de la commune vous permettra d'accéder à différentes informations ou d'accéder au portail famille :

<https://sainte-euphemie.fr/>

OCCE ou Coopérative Scolaire

L'école adhère à l'O.C.C.E (Office Centrale de Coopération de l'École), organisme patronné par le Ministère de l'Éducation Nationale : chaque élève est coopérateur et chaque classe a une coopérative.

Objectif : financer des activités ou du matériel pour les élèves notamment les projets musique de l'année dernière et de cette année.

Ressources : une cotisation de 10 € par élève et par an (demandée à la rentrée scolaire), les bénéfices des diverses ventes, les dons...

Les parents délégués (LPDSE)

Parents bénévoles élus pour une durée d'un an par les parents des élèves de l'école (à chaque début d'année scolaire)

Leur rôle :

- Être relais et médiateur
- Recueillir les questionnements, difficultés ou suggestions des parents
- Représenter les parents et l'intérêt des enfants
- Voter le règlement intérieur de l'école

Participent à 3 conseils d'école en présence de la mairie (M. le Maire et l'adjoint responsable des affaires scolaires) et le corps enseignant (direction et enseignants)

Le sou des écoles

Association de parents bénévoles qui organisent des manifestations dont les bénéfices profitent aux enfants

Objectif : participer financièrement aux projets de l'école (sorties, piscine, initiation 1er secours, spectacle de Noël...) et participer à la vie de la commune en organisant des manifestations particulièrement appréciées par les enfants (bal des vampires, fête des lumières, tombola de Pâques, kermesse...) mais aussi des manifestations réservées aux plus grands (théâtre, vente de boudin, de bière de Noël...)

L'ensemble des bénéfices récoltés lors de ces manifestations est au profit des enfants.